
N°4.10 De l'installation à la transmission : état des lieux des principaux pièges à éviter

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Objectifs :

Cette formation est une boussole pour garder le cap dans un contexte juridique et fiscal mouvant où toute décision peut avoir des effets collatéraux dommageables.

Son contenu au spectre large identifie les principaux écueils à partir de cas concrets, ciblés et d'actualité.

Pré-requis :

Ce stage s'adresse aux Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes et collaborateurs disposant d'une expérience (rurale et fiscale) significative dans le suivi des dossiers agricoles.

Durée : 1 jour 8 heures

Animateur : Un Avocat

Tarif par participant :

459 HT + 64 € HT forfait organisation = 627.60 € TTC

Date :

17/01/2020 - PARIS 26 rue de Mogador 75009

Autres Dates :

11/10/2019 - BAZAS (33) - proposé par [CEECA](#)

20/02/2020 - TOULOUSE (31) - proposé par [CERECAMP](#)

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 430 € HT, soit **5 316 € TTC** la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant 45 € HT.

* A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2019 - 06/2020).

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Options fiscales, engagements en cours, mises en sociétés, agrandissement, transmissions, cessation d'activité : la vie des entreprises agricoles et viticoles est semée d'obstacles. Accompagner vos clients dans ces circonstances, gagner leur confiance et pérenniser vos missions de l'installation à la transmission en évitant les écueils se transforment en véritable valeur ajoutée qui fera la différence.

CONTENU

FISCALITÉ

■ IR (incidences du développement d'une activité commerciale accessoire, abandon des effets fiscaux de la théorie du bilan, DPI, DPA, apport en application de l'article 151 octies du CGI, etc.)

■ TVA (transmission universelle d'entreprises, cessions de terrains à bâtir, exploitants devenant bailleur de biens ruraux sur option)

■ DROITS D'ENREGISTREMENT (Régimes de faveur sur certaines acquisitions, points clefs des pactes Dutreil, respect des engagements de conservation, changement de régime fiscal, etc.) COTISATIONS SOCIALES

■ ASSIETTE (extension d'assiette article L. 731-14 CRPM, sociétés holdings, etc.)

■ PLURI-ACTIVITE (frontière MSA - RSI, possibilité d'option pour un régime d'affiliation différent, etc.).

DROIT RURAL

■ DROIT D'EXPLOITER (contrôle des structures),

■ SAFER (droit de préemption, acquisitions par substitution, etc.),

■ BAUX (ex : problématique des copreneurs, mise à disposition de terres et bâtiments agricoles à une société d'exploitation, transmission du bail, etc) ;

■ CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI (conséquences) ; AIDES ÉCONOMIQUES (principaux écueils à éviter en cas de modification de la structure d'exploitation).

NOTA : ce plan peut être amené à évoluer

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Ce séminaire est déroulé à partir de situations pratiques fréquentes, pour exposer les principales règles théoriques applicables (cas concrets, exemples). Questions ciblées, études de cas pratiques, quiz d'évaluation.

DOCUMENTS REMIS : support de synthèse, copie des transparents utilisés et check list des points fondamentaux à examiner

Source URL: <https://formation.uneca.fr/de-l'installation-la-transmission-etat-des-lieux-des-principaux-pieges-eviter>